



**Bulletin mensuel N° 10/2012
Octobre 2012**

EDITORIAL

Statistiques 2011 : la baisse générale se poursuit

Comme chaque année, le SSI/CIR a collecté les statistiques des 12 premiers pays d'accueil en matière d'adoption internationale et présente une analyse des tendances qui en résultent.

Avec un total d'un peu moins de 22'000 adoptions internationales pour les 12 premiers pays d'accueil (voir tableau ci-dessous), la baisse amorcée en 2004 se poursuit de manière

détracteurs, la mise en œuvre effective de la convention dans un pays d'origine constitue *in fine* un réel progrès, en particulier par le développement de mesures de prises en charge alternatives au niveau national.

Evolution du nombre d'adoptions internationales depuis 2003									
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
USA	21 616	22 884	22 728	20 679	19 613	17 433	12 753	11 058	9319
Italie	2 772	3 402	2 874	3 188	3 420	3 977	3 964	4130	4022
France	3 995	4 079	4 136	3 977	3 162	3 271	3 017	3504	1995
Espagne	3 951	5 541	5 423	4 472	3 648	3 156	3 006	2891	2560
Canada	2 180	1 955	1 871	1 535	1 712	1 208	1411	2006	694
Allemagne	1 720	1 632	1 453	1 388	1 432	1 251	1025	1412	934
Suède	1 046	1 109	1 083	879	800	793	912	655	538
Pays-Bas	1 154	1 307	1 185	816	782	767	682	705	528
Danemark	522	527	586	448	429	395	498	419	338
Suisse	722	658	452	455	394	497	444	301	471
Australie	472	502	585	576	568	440	441	222	215
Norvège	714	706	582	448	426	304	344	353	297
Total	39 670	43 142	41 921	38 285	35 818	32 834	27 691	27 552	21911

inexorable. Les Etats-Unis accusent ainsi un niveau toujours plus bas (9319), tout comme l'Espagne et la France. Pour ces pays, il est clair que les situations de transition, en tout ou partie liées à la ratification de la CLaH-1993, et qui prévalent actuellement en Haïti, au Vietnam, au Kazakhstan, et au Guatemala dans une certaine mesure, sont un élément important à prendre en considération.

L'équation « ratification de la CLaH-1993 = diminution des adoptions internationales » se vérifie une fois de plus, mais, n'en déplaise à ses

Relevons à ce sujet qu'en chiffres absolus, l'année 2011 marque pour la première fois une quasi parité entre les adoptions soumises à la CLaH et celles hors convention (10 pays d'origine non conventionnés pour 49,5% du total des dossiers).

Pour les pays d'accueil, ce premier constat n'est bien sûr guère réjouissant, et les listes d'attente risquent bien

de s'allonger encore. On commence toutefois à remarquer une baisse significative du nombre de candidats à l'adoption internationale dans plusieurs pays d'accueil. Cela peut s'expliquer par une meilleure connaissance du public des contraintes actuelles de l'adoption internationale, et peut-être par un attrait plus important des méthodes de procréation médicalement assistée, en particulier le recours aux mères porteuses étrangères dont nous avons débattu dans nos bulletins précédents.

Les politiques en œuvre dans les pays d'origine

Les orientations de politique sociale prises par les importants pays d'origine que sont la Chine, la Russie, l'Ukraine et la Corée du Sud jouent également un rôle prépondérant dans l'évolution du volume global des adoptions internationales. En déclarant vouloir soutenir l'adoption nationale et en promouvant l'adoption des enfants à particularité, ces pays ont mis un frein au développement des adoptions internationales. On constate également une volonté purement politique de changer l'image du pays, afin de ne plus être perçu, surtout nationalement, comme un pays « pourvoyeur » d'enfants.

La situation de l'Ethiopie, deuxième pays d'origine en total cumulé, demeure incertaine : avec une diminution de 20% par rapport à 2010, le pays semble montrer une volonté de mieux réguler ses procédures et de ralentir le rythme, mais les décisions de fonds (ratification de la CLaH, recueil du consentement, situation dans les provinces) se font encore attendre.

Un volume constant

Plusieurs pays ont mis en place des systèmes capables de gérer un nombre relativement constant d'adoptions internationales par année, comme c'est le cas pour la Colombie, les Philippines, le Brésil, la Pologne, Taïwan, l'Afrique du Sud, la Bulgarie, le Mali, la Lettonie, la Hongrie, etc. Cette constance peut être perçue comme une garantie, dans la mesure où elle illustre la capacité de ces pays à gérer les adoptions internationales de manière régulière, sans trop subir de contraintes internes ou externes.

Les chiffres de l'Inde et de la Thaïlande sont une énigme, puisqu'ils ont pratiquement doublé entre 2010 et 2011, malgré des politiques plus restrictives décidées dans ces deux pays.

Une inquiétude : la RDC

Avec 339 adoptions internationales en 2011, la République Démocratique du Congo a multiplié par 10 le nombre d'enfants adoptés internationalement en l'espace de 4 ans (2008 : 36 dossiers recensés). Des informations concordantes indiquent par ailleurs que des intermédiaires sont de plus en plus actifs et n'hésitent pas à faire la promotion de l'adoption d'enfants

Ces deux éléments doivent être compris comme les signes avant-coureurs d'une forte augmentation des adoptions en provenance de RDC, dans un contexte qui doit être qualifié de « post conflit », et qui ne peut offrir les garanties nécessaires au traitement à grandes échelles des adoptions. Le SSI/CIR suit de très près cette évolution et espère pouvoir mener bientôt une mission sur place. Il enjoint les pays d'accueil à faire preuve de retenue dans le développement, potentiel de procédures avec la RDC.

Pays d'origine	2010	2011
Chine	4672	4098
Ethiopie	3977	3144
Russie	3158	3017
Colombie	1549	1522
Ukraine	1091	1054
Corée du Sud	991	920
Inde	473	688
Vietnam	1243	620
Philippines	413	472
Brésil	373	359
RDC	166	339
Taiwan	310	311
Pologne	307	304
Bulgarie	230	259
Thaïlande	124	258
Nigeria	236	218
Kazakhstan	434	179
Hongrie	117	154
Mali	123	154
Haiti	1361	142
Afrique du Sud	71	120
Lettonie	120	116
Ghana	128	107
USA	147	97
Guatemala	55	32

L'Equipe du SSI/CIR
Octobre 2012